



# S.D.P.M

## SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1<sup>er</sup> SYNDICAT PROFESSIONNEL ET INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE  
40 DELEGATIONS – 150 SECTIONS LOCALES  
REVUE NATIONALE TIRAGE A 15 000 EX.

☎ 0.826.81.68.93

☎ 05.24.84.12.27

✉ [president@sdpm.net](mailto:president@sdpm.net)

PARIS, le 9 novembre 2012.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

---

#### **CASTRES : LE SYNDICAT EST INDIGNE PAR L'ATTITUDE DU MAIRE**

**C'est un scandale** ! A la lecture de l'article du 6 novembre 2012 de la Dépêche, le Maire de CASTRES trouve « lamentable » l'attitude sa Police Municipale qui n'aurait pas aimé « l'excès de zèle » de ses policiers municipaux qui auraient conduit au commissariat des « jeunes » qui auraient enfreint l'arrêté municipal ayant interdit l'usage de *Skate-boards* sur la place de la République.

Le SDPM, 1er syndicat professionnel fortement représenté à CASTRES s'indigne de l'attitude du Maire qui désavoue et ne soutient pas ses propres Agents de Police Municipale en dépit de ses propres instructions ! Il faut dire que les « jeunes » seraient pour certains des fils de notables.

**Ni le SDPM, ni les Policiers Municipaux de CASTRES n'acceptent que la Loi soit appliquée à géométrie variable !**

Il faut rappeler que la commune a émis des instructions de fermeté à la Police Municipale, à l'égard du strict respect de l'arrêté en question.

En outre, il faut rappeler que ces certains de ces « gentils jeunes » n'ont pas eu le respect attendu à l'égard des forces de l'ordre intervenantes. Compte tenu de leur attitude et de leur manque de coopération, il a été décidé de les verbaliser et ces derniers n'étant pas en mesure de justifier de leur identité ont été conduits au commissariat comme la procédure le prévoit.



WWW.SDPM.NET

Les infractions sont caractérisées et seront appréciées par la Justice. Il n'appartient pas au premier magistrat de la commune de désavouer le travail de la Police lorsque celle-ci a strictement exécuté sa mission. Il n'est par ailleurs pas digne d'un Maire de juger « lamentable » le travail des agents du service public, qui plus est, ses subordonnés !

Le SDPM avertit qu'il ne tolérera pas davantage de tels propos.

Le Président National,  
Cédric MICHEL

Contact presse : ☎ 06.22.71.42.45 – 📠 05.24.84.12.27 ✉ [president@sdpm.net](mailto:president@sdpm.net)



WWW.SDPM.NET